



Cofinancé par
l'Union européenne



PROGRAMMATION 2023- 2027

COMITE DE PROGRAMMATION LEADER N° 4

Compte-rendu de la séance du 21/05/2025

GAL Pays Vallée du Loir

Le 21 mai 2025 à 17h00 s'est réuni à Vaas (Salle du Conseil) et en Visio-conférence le comité de programmation LEADER n° 4 du Groupe d'Action Locale Pays Vallée du Loir dûment convoqué par mail avec courrier joint le 29 avril 2025.

QUORUM

COLLEGE PUBLIC											
Nom - Prénom	Titulaire / Suppléant	Communauté de Communes	Intervenant au comité de programmation en qualité de :	Autres implications professionnelles, électives ou associatives	Présence Titulaire	Présence Suppléant	Présence en Salle	Présence en Visio	Votant Titulaire	Votant Suppléant	Absence
ALLAIRE Claude	Suppléant	Loir Lucé Bercé	Maire de Nogent sur Loir 22ème membre CC Loir Lucé Bercé								1
BOZIAU Jean-Claude	Titulaire	Pays Fléchois	Maire de Oizé 4ème vice-président en charge de la commission Eau, assainissement et Gemapi CC Pays Fléchois	Membre du Comité Syndical PETER PVDL 2ème Vice-Président Politiques contractuelles et GAL du PETER Membre du Bureau	1		1		1		
BOUSSARD François	Suppléant	Sud Sarthe	Maire de Mansigné Président CC Sud Sarthe	Membre du Comité Syndical PETER PVDL							1
BOUSSION Francis	Titulaire	Loir Lucé Bercé	Maire de Courdemanche 11ème Vice-Président CC Loir Lucé Bercé	Membre du Comité Syndical PETER PVDL							1
DELHOMMEAU Sylviane	Suppléant	Pays Fléchois	Conseillère municipale de la Flèche Conseillère communautaire CC Pays Fléchois	Membre du Comité Syndical PETER PVDL		1	1			1	
DONNE Catherine	Titulaire	Sud Sarthe	Maire d'Yvré le Polin Conseillère communautaire CC Sud Sarthe	Membre du Comité Syndical PETER PVDL							1
DUTHEIL Michel	Titulaire	Loir Lucé Bercé	Maire de la Chartre sur le Loir 3ème Vice-Président CC Loir Lucé Bercé		1		1		1		
GOUBAND Jean	Suppléant	Sud Sarthe	Maire de Saint Jean de la Motte Conseiller communautaire CC Sud Sarthe								1
GRELET-CERTENAIAS Nadine	Titulaire	Pays Fléchois	Maire de La Flèche Présidente de la CC Pays Fléchois	Membre du Comité Syndical PETER PVDL Membre du Bureau							1
GRUAU Vincent	Suppléant	Loir Lucé Bercé	Maire de Jupilles 18ème membre du Bureau Communautaire CC Loir Lucé Bercé	Membre du Comité Syndical PETER PVDL							1
GUICHON Jean-Pierre	Titulaire	Pays Fléchois	Conseiller délégué à la transition numérique et à la mobilité de la Flèche 10ème vice-président en charge de la commission Transition numérique et mobilités CC Pays Fléchois	Membre du Comité Syndical PETER PVDL	1			1			
GUILLOIN Emile	Titulaire	Sud Sarthe	Maire de La Chapelle aux Choux Conseiller communautaire CC Sud Sarthe	Membre du Comité Syndical PETER PVDL	1		1		1		
LEWANDOWSKI Nastasia	Titulaire	Loir Lucé Bercé	Maire Adjointe en charge des finances Jupilles								1
LIBERT Christophe	Suppléant	Pays Fléchois	Maire de la Fontaine Saint Martin 6ème vice-président en charge de la Commission Déchetteries et ordures ménagères CC Pays Fléchois	Membre du Comité Syndical PETER PVDL							1
MARTIN Christiane	Titulaire	Sud Sarthe	Maire de Requiil Conseiller communautaire CC Sud Sarthe								1
MENAGER Julien	Suppléant	Sud Sarthe	Conseiller municipal de Mayet Conseiller communautaire CC Sud Sarthe								1
RACHET Françoise	Suppléant	Pays Fléchois	Maire adjointe à La Flèche en charge de l'intergénération, du pôle Seniors, des fêtes et cérémonies Conseillère communautaire CC Pays Fléchois	Membre du Comité Syndical PETER PVDL		1		1		1	
RONCIERE Hervé	Suppléant	Loir Lucé Bercé	Maire de Montal-sur-Loir Président CC Loir Lucé Bercé	Membre du Comité Syndical PETER PVDL 1er Vice-Président Commission Mobilité- Membre du Bureau							1
Total					4	2	4	2	3	2	12
COLLEGE PRIVE											
Nom - Prénom	Titulaire / Suppléant	Communauté de Communes	Intervenant au comité de programmation en qualité de :	Autres implications professionnelles, électives ou associatives	Présence Titulaire	Présence Suppléant	Présence en Salle	Présence en Visio	Votant Titulaire	Votant Suppléant	Absence
BEURDOUCHE Olivier	Titulaire	Sud Sarthe	Membre du Conseil de Développement PETER PVDL		1						1
CACHAN Eric	Titulaire	Pays Fléchois	Membre du Conseil de Développement PETER PVDL								1
DE MARNHAC Xavier	Titulaire	Sud Sarthe	Membre du Conseil de Développement PETER PVDL	3ème Adjoint Finances-Maire d'Aubigné-Racan	1						1
DE VITO Shelly	Titulaire	Loir Lucé Bercé	Membre du Conseil de Développement PETER PVDL		1						1
DORLENCOURT Francis	Titulaire	Pays Fléchois	Membre du Conseil de Développement PETER PVDL		1						1
MASSE Françoise	Titulaire	Loir Lucé Bercé	Membre du Conseil de Développement PETER PVDL		1						1
MATHEU Charles	Titulaire	Pays Fléchois	Membre du Conseil de Développement PETER PVDL								1
VERGNAUD Jean	Titulaire	Loir Lucé Bercé	Membre du Conseil de Développement PETER PVDL								1
ALLARD Marie	Suppléant	Sud Sarthe	Membre du Conseil de Développement PETER PVDL								1
Total					5	0	0	0	0	5	4

Respect quorum :

Présent Titulaire Collège Public	4	Votant Titulaire Collège Public	3
Présent Suppléant Collège Public	2	Votant Suppléant Collège Public	2
TOTAL Présence Collège Public	6	TOTAL Votant Collège Public	5
Présent Titulaire Collège Privé	5	Votant Titulaire Collège Privé	0
Présent Suppléant Collège Privé	0	Votant Suppléant Collège Privé	5
TOTAL Présence Collège Privé	5	TOTAL Votant Collège Privé	5
		La règle du quorum 50/50 est respectée :	OUI

6 membres du Collège public et 5 membres du Collège privé sont présents. Pour le Collège Public, Monsieur Jean-Pierre Guichon, titulaire, n'a pas droit de vote pour respecter le quorum «aucun groupe d'intérêt particulier».

- ⇒ 50% des membres ayant voix délibérante sont issus du collège public et 50% des membres ayant voix délibérante sont issus du collège privé. Les décisions n'appartiennent donc à aucun groupe d'intérêt particulier.

Etaient présents également :

- Karine Bordeau (Chargée de mission LEADER)
- Bruno Weber (Directeur)

Les invités journalistes présents :

- M. Bernard Huron – correspondant Le Maine Libre – Montval sur Loir
- Mme Dominique Gille – correspondant Le Maine Libre – La Chartre sur le Loir

La Région est excusée.

Le quorum étant atteint, le président du Comité de programmation déclare la séance ouverte à 17h07. Il présente l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

1/ Prévention des conflits d'intérêts

2/ Décisions / Avis

A1/ Présentation d'un projet sans sélection

PETR Pays Vallée du Loir- Actions du Plan Alimentaire Territorial à 17h10 par Bruno Weber et Solène Mossbach

A2/ Décision relative à la fiche-action dédiée à la coopération : choix de 2 projets de coopération sur 4 projets présentés

A3/ Modification de fiche-action impliquant un avenant à la convention-cadre : Type d'opération Fiche-action n°7-Promouvoir le bien-vivre ensemble, voire éventuellement d'autres fiches-actions

A4/ Animation-Promotion Leader

3/ Situation des Programmes LEADER 14-22 & 23-27

B1/ Programme Leader 2014-2022

Informations Région du 22/04/2025

Situation GAL Pays Vallée du Loir

B 2/ Programme Leader 2023-2027

Informations Région du 22/04/2025 et Leader France du 24/04/2025

Situation GAL Pays Vallée du Loir

4/ Prochains comités de programmation

5/ Suivi de la maquette financière après sélections

Le président du Comité de programmation annonce que la présentation contient beaucoup de diapositives. Une grande partie a trait à de l'information.

Il indique qu'un point spécifique serait fait sur le dossier sélectionné de l'Association des Petits Débrouillards du Grand Ouest (projet Cultures et Science Tour 2024-2026).

Le président du GAL demande si les membres du GAL ont des questions préalables. Un membre du Collège Public souhaite savoir si les membres du Collège Public préviennent la technicienne GAL de leur absence au Comité. Le Président répond que le quorum est atteint pour chaque comité d'autant plus avec le nouveau mode de quorum. Il y a actuellement une problématique d'agendas surchargés des élus qui rend difficile la tenue du bureau du PETR par exemple.

1. Prévention des conflits d'intérêts

Cf. Note régionale relative aux conflits d'intérêts

Définition des conflits d'intérêts issue de la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires, notamment dans son article 2 :

« Au sens de la présente loi, constitue un conflit d'intérêts toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction ».

Un conflit d'intérêts survient donc lorsque les intérêts personnels (famille, amitié, finances ou facteurs sociaux) d'une personne, pourraient influencer l'exercice impartial et objectif de ses fonctions, compromettre son jugement, ses décisions ou ses actions sur son lieu de travail ou dans ses prises de décision.

Aucun dossier n'est à sélectionner. Seul un avis est à émettre pour le choix de coopération.

2. Décisions / Avis

A1/ Présentation d'un projet sans sélection

projet 1/ Actions du PAT 2025-2026-2027- PETR Pays Vallée du Loir

Fiche action	Fiche-Action n°3 : Développer les échelles de proximité
Bénéficiaire	PETR Pays Vallée du Loir
Numéro de dossier	00187772 le 15/05/2025
Intitulé du projet	Actions du PAT 2025-2026-2027
Eligibilité à la FA (OUI/NON)	OUI
Observations complémentaires	

La technicienne GAL indique qu'il y a une modification de la présentation à l'ordre du jour. La sélection du projet « Actions du PAT 2025-2026-2027 » porté par le PETR est reportée au prochain comité de programmation. Il est nécessaire pour le porteur de projet d'obtenir une validation du Bureau du PETR. Le bureau prévu le 21 mai 2025 a été annulé en dernières minutes pour indisponibilité momentanée d'un certain nombre de membres.

Le représentant du projet, directeur du PETR Pays Vallée du Loir fait la présentation des éléments du dossier pour avis du GAL. Cet avis sera transmis au Bureau.

Il présente la chargée de PAT qui sera en poste pour 3 ans jusqu'au 11 mai 2028, présente au Comité de programmation. Le PETR a en effet été lauréat de l'appel à projets 2024-2025 de l'Etat "Vers une Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat" (SNANC) en février 2025. Il a été demandé une subvention de 63 % sur le montant présenté pour le financement du poste d'animation du PAT. Il y a été présenté des actions potentielles pour compléter le dossier. Il s'agira d'avoir une réflexion collective et de travailler à un plan d'actions avec les membres d'un comité de pilotage à établir.

Le directeur précise que le Bureau devait avoir une présentation du projet préalable au comité de sélection. Le président du Comité indique qu'il serait intéressant d'avoir l'avis du GAL concernant ce projet pour information lors du prochain bureau.

Le directeur du PETR informe du plan de financement global présenté pour l'appel à projets du SNANC : 159 500 € pour l'animation du PAT, la communication et des actions à réaliser par des prestataires. Le financement alloué dans l'attente de l'arrêté de 100 000 € permet l'emploi d'une personne dédiée à l'animation. Il précise que le PETR est lauréat pour le financement d'un PAT émergent. Des échanges avec

les PAT avancés dans les territoires limitrophes tels que le Pays Vallée de la Sarthe et le Pays d'Alençon ont permis d'avoir une idée du budget nécessaire plus affinée grâce au retour d'expérience. Ils ont par exemple travaillé avec la Chambre d'Agriculture. Ils ont organisé notamment des forums et des ciné-débats. Des interventions auprès des collégiens ont aussi été réalisées.

Le directeur du PETR indique que ce type d'accompagnement pour le déploiement d'actions nécessite l'expertise de certains métiers. La mise en place d'actions implique une augmentation des dépenses. Un marché sera créé en se basant sur un potentiel de LEADER de 50 000 €, soit un budget de 62500 € pour un usage sur les 3 ans à venir. Ce financement permet de co-porter des actions d'animation avec un impact plus important tout en baissant la part d'autofinancement du PETR.

Le président du Comité note que le fait de s'engager sur les fonds LEADER a un effet levier. Un membre du Collège public souligne qu'il faut avancer sur ce sujet initié il y a quelques années déjà. Un membre du Collège privé interroge sur l'apport à la population. La chargée de mission PAT donne les grandes lignes potentielles. Une action pourrait être à destination de la restauration collective des écoles pour répondre à la loi Egalim et faire le lien avec les circuits de distribution. L'objectif sera de réaliser un travail en commun.

Le directeur indique que cela peut être une aide apportée aux maraichers pour de la géotechnique d'une part. D'autre part, pour la transmission d'exploitation, il peut être organisé des réunions d'agriculteurs. Il informe que la Région Pays de la Loire avec la Chambre d'Agriculture a lancé un appel à projets « Territoires pilotes de la transmission d'exploitations ». La Communauté de Communes du Sud Sarthe est lauréate. Les deux autres communautés de communes (Pays Fléchois et Loir Lucé Bercé) pourraient être aidées sur ce sujet dans le cadre du PAT. Le plan de pilotage inclura des citoyens.

Un membre du Collège public souligne que des approches similaires ont déjà eu lieu. Un membre du Collège privé fait part de ses observations. Il constate que les fonds mis à disposition servent à financer les ressources humaines d'une part. D'autre part, les ressources humaines sont en effet importantes pour les idées et la matière grise. Il faut cependant avant tout élaborer un plan afin de ne pas passer du temps à faire du saupoudrage. Il pose la question de la capacité à faire aussi bien que les actions de la Chambre d'Agriculture par exemple en Sud Sarthe. Il résume ses propos requérant de définir un plan, des objectifs et leur ordre de mise en œuvre.

Le président du Comité indique que le but est de réfléchir au montage de marchés une fois que le comité de pilotage aurait élaboré le plan d'action. Le directeur répond qu'une veille sera apportée aux actions déjà financées par la Région notamment sur le Sud Sarthe. Le membre du Collège privé conclut qu'il est d'accord avec la proposition. La précision sera à apporter sur la méthode.

Un membre du Collège public interroge sur le travail en lien avec la transmission des exploitations qui est déjà fait par la SAFER et la Chambre d'Agriculture : les solutions apportées seront-elles redondantes ? Le Directeur répond qu'il ne s'agit pas de se substituer à ces structures mais de faire du lien. Par ailleurs, la notion de souveraineté n'implique pas de travailler sans les autres territoires. L'objectif est de faire en sorte d'assembler les acteurs en lien avec l'alimentation. Il précise que la thématique est portée par le Plan Climat Air Energie. En tant que PAT émergent, le plan d'actions reste à coconstruire. Ce qui a permis de répondre à l'appel est le diagnostic réalisé par la chargée du PAT lorsqu'elle était stagiaire dans le cadre de son Mastère. Des structures telles que les resto du cœur ont été interrogées. Les thématiques du circuit-court et de la charte de proximité mises en suspens pourront être réactivées à la suite du recrutement pour l'animation du PAT. Un membre du Collège privé ajoute que ces thématiques étaient en attente d'un PAT.

Le directeur du PETR note que le volume de prestations peut être augmenté grâce au financement Leader.

Un membre du Collège privé indique qu'il faut une boussole afin notamment de s'autoévaluer.

Le directeur signale que le PAT valorisé par le gouvernement est de mettre plus de lien. Il s'agira aussi de relancer ce qui a déjà été mis en place. Pour ce faire, il faut des gens qui suivent, impulsent et orientent les actions. Un membre du Collège privé note qu'une volonté politique au niveau du territoire est également nécessaire pour ce qui est de l'orientation du budget.

Le directeur mentionne une aide potentielle ayant été sollicitée par d'autres PAT : le Programme « Mieux manger pour tous » du Ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles pour la lutte contre la précarité alimentaire.

Un lien sera à créer entre l'agriculture, la restauration (collective notamment) et les habitants. Le président du Comité fait part de l'attente d'actions sur le terrain à ce sujet. Un membre du Collège public évoque l'exemple d'un restaurant scolaire qui n'a pas réussi à contractualiser avec un producteur local en raison du besoin qui dépassait la capacité d'approvisionnement de ce dernier. Ce membre note que le cuisinier de restauration collective doit faire preuve d'adaptation pour répondre aux contraintes des marchés publics et à la loi Egalim. Un membre du Collège privé ajoute qu'il s'agit également d'un travail en équipe.

Un membre du Collège public préconise de communiquer auprès des enfants pour un impact sur les parents par rapport à la provenance des produits.

Le président du Comité rappelle qu'il n'y a pas de sélection sur ce sujet. Ce sera le rôle du Comité de pilotage d'élaborer le plan clair avec des orientations précises. La mise en place d'un PAT nécessite un animateur et des moyens dont le Leader. Un membre du Collège public prône une impulsion par les élus.

Un membre du Collège privé intervient pour demander un protocole de communication afin rendre clair pour tous les tenants et aboutissants du projet.

Le président du Comité exprime la nécessité d'un accompagnement pour la restauration collective communale. La vision du territoire plus vaste pourra permettre d'atteindre la loi Egalim grâce au volume et une négociation commune.

Un membre du Collège public propose de travailler avec des référents de terrain. Un membre du Collège privé renchérit par l'importance du partenariat. Un autre membre du Collège privé évoque la valeur ajoutée des personnes sur le terrain qui cautionnent ce travail sur le territoire.

Un membre du Collège public requiert que soit précisé tout ce que cet accompagnement va réaliser, les résultats attendus dans le cadre de la valorisation du Leader afin de démontrer que des actions ne pourraient pas être faites sans le FEADER. De manière générale, la présentation pour la sélection devrait être plus exhaustive sur ce point. Le directeur répond que le modèle sera en partie sur des marchés avec des forfaits jours en lien avec l'expertise à déployer sur les actions.

Un membre du Collège privé demande que la population soit consciente du bienfait de ces actions et qu'elle y trouve du sens.

Le directeur du PETR expose un projet d'évènement sur 2 jours en cours d'élaboration en collaboration avec le Pays Vallée de la Sarthe à l'occasion des 40 ans du Conseil National de l'Alimentation. Il s'agira d'un évènement à destination des habitants. Il permettra notamment d'obtenir des informations du point de vue du citoyen ; par exemple comment ils voient l'agriculture sur leur territoire.

Le président du Comité conclut ce point de présentation par la sélection de ce projet à prévoir lors du prochain comité de programmation.

A2/ Décision relative à la fiche-action dédiée à la coopération : choix de 2 projets de coopération sur 4 projets présentés

La technicienne Comité rappelle les 4 projets présentés en sondage (google forms et mail du 26 mars au 3 avril 2025-13h00) après le comité de programmation n°3 en lien avec le thème de la coopération.

Les projets étaient les suivants :

- Promotion et attractivité touristique du Pays du Mans et de la Vallée du Loir- SPL Vallée du Loir _fiche-action n°1-Mettre en valeur l'identité patrimoniale du territoire
- Compétence interculturelle des jeunes -les Moulins de Paillard _fiche-action n°7- Promouvoir le bien-vivre ensemble
- Traditions et Innovations pour un Habitat Durable - service Patrimoine d'Art et d'Histoire du PETR _fiche-action n°1-Mettre en valeur l'identité patrimoniale du territoire
- Valorisation des contributions environnementales des agriculteurs -directeur du PETR _fiche-action n°4 - Mettre en valeur les actions et comportements en faveur de la transition énergétique et écologique

Il est ressorti les préférences présentées sous deux formats de tableaux ci-dessous sur la base de 11 votants sur 27 membres du GAL.

collège	statut	Promotion et attractivité touristique du Pays du Mans et de la Vallée du Loir- SPL Vallée du Loir _fiche-action n°1	Compétence interculturelle des jeunes -les Moulins de Paillard _fiche-action n°7	Traditions et Innovations pour un Habitat Durable - service Patrimoine d'Art et d'Histoire du PETR en _fiche-action n°1	Valorisation des contributions environnementales des agriculteurs -directeur du PETR _fiche-action n°4
Privé	Titulaire	Classement 4ème	Classement 2ème	Classement 3ème	Classement 1er
Privé	Titulaire	Classement 4ème	Classement 1er	Classement 2ème	Classement 3ème
Privé	Titulaire	Classement 3ème	Classement 3ème	Classement 2ème	Classement 1er
Privé	Titulaire	Non favorable au Projet "Promotion et attractivité"	Classement 4ème	Classement 1er	Classement 2ème
Privé	Titulaire	Classement 1er	Classement 4ème	Classement 2ème	Classement 3ème
Privé	Titulaire	Classement 2ème	Classement 4ème	Classement 3ème	Classement 1er
Public	Titulaire	Classement 4ème	Classement 3ème	Classement 1er	Classement 2ème
Public	Suppléant	Classement 3ème	Classement 4ème	Classement 1er	Classement 2ème
Public	Suppléant	Classement 1er	Classement 3ème	Classement 4ème	Classement 2ème
Public	Titulaire	Classement 3ème	Classement 4ème	Classement 2ème	Classement 1er
Public	Titulaire	Classement 2ème	Classement 1er	Classement 4ème	Classement 3ème

Total Avis émis	Promotion et attractivité touristique du Pays du Mans et de la Vallée du Loir- SPL Vallée du Loir _fiche-action n°1	Compétence interculturelle des jeunes -les Moulins de Paillard _fiche-action n°7	Traditions et Innovations pour un Habitat Durable - service Patrimoine d'Art et d'Histoire du PETR en _fiche-action n°1	Valorisation des contributions environnementales des agriculteurs -directeur du PETR _fiche-action n°4	
11	2	2	3	4	Classement 1
11	2	1	4	4	Classement 2
6	1	1	3	1	Classement 1 - Collège Public
5	1		1	3	Classement 2 - Collège Public
6	1	1	1	3	Classement 1 - Collège Privé
5	1	1	2	1	Classement 2 - Collège Privé

Le président du Comité énonce qu'un choix est à faire au minimum sur une coopération, voire 2. La technicienne GAL rappelle qu'un projet de coopération doit être initiée avant le 31 décembre 2026 selon la convention-cadre afin de ne pas se voir diminuer l'enveloppe financière.

Le porteur du projet de coopération « Compétence interculturelle des jeunes » étant présent en tant que membre du Collège privé annonce le retrait du projet. Le contexte de la demande pour des idées de projet de coopération a été mal compris. L'idée est valable en soi et donne un exemple de projet de coopération internationale. Par ailleurs, le temps disponible pour monter ce projet manque.

Le président du Comité répond qu'il y avait en effet besoin d'exemples. Il peut y avoir d'autres idées à noter durant cette réunion.

Le directeur du PETR précise que le projet de coopération de « Valorisation des contributions environnementales des agriculteurs » a été présenté au bureau. L'objectif est de mettre à disposition des agriculteurs des outils leur permettant de calculer leurs crédits carbone (unité équivalente à une tonne de CO2 évitée ou séquestrée) pour les vendre à un prix plus stable et de manière plus simplifiée. Un lien avec le Pays du Mans pour la partie achat de crédits peut s'effectuer. Il a en effet travaillé sur une centrale d'achats spécifique. Certains outils ne correspondent pas à la diversification agricole du territoire ; comment par exemple évaluer le bilan d'une ferme en poly-élevage ?

Le directeur du PETR indique que l'idée du projet de coopération du Service Patrimoine d'Art et d'Histoire (PAH) provient d'un échange avec le PAH du Perche Sarthois concernant une problématique de rénovation d'habitations de bâti ancien desservant le patrimoine notamment en le fragilisant comme le fait de mettre du ciment sur du tuffeau. Il s'agit de répondre à la volonté de rénover sans dénaturer en fonction des différentes typologies d'habitation existantes en France.

Un des journalistes présents fait part d'un regroupement d'associations Le G7 Patrimoine comprenant notamment Maisons Paysannes de France, Sites et Monuments ou Vieilles Maisons Françaises. Ce G7 patrimoine a contribué au dépôt d'une proposition de loi au Sénat afin de faire entrer dans le Code de la construction et de l'habitation les spécificités du bâti ancien. La « Proposition de loi visant à adapter les enjeux de la rénovation énergétique aux spécificités du bâti ancien »¹ est en cours de construction.

Un membre du Collège privé fait remarquer que le titre de la fiche-action et la notion d'identité patrimoniale ne lui paraît pas adéquat. La technicienne GAL indique qu'un changement de titre impliquerait une demande d'avenant à la convention-cadre.

Un membre du Collège public souligne qu'une veille sera à avoir lors de sa validation afin qu'elle soit prise en compte par le plus grand nombre et notamment pour les personnes travaillant dans l'urbanisme.

Le président du Comité indique que si la mise en place d'une des deux coopérations est compliquée, il y aura au moins une restante. Par ailleurs, si un autre projet de coopération arrive faisant l'unanimité, il sera discuté l'éventualité de ne pas sélectionner une coopération notamment si le porteur est le PETR. Il rappelle qu'une coopération doit être lancée avant le 31 décembre 2026.

Le directeur du PETR ajoute que pour le projet de coopération Carbone, un lien sera à faire avec le Pays du Mans dans le cadre de leur coopérative Carbone initiée à la suite d'une coopération LEADER. Le secteur du Pays du Mans comporte plus de grandes entreprises qui auraient la capacité de racheter des crédits carbonés en lien avec la démarche RSE via la coopérative aux agriculteurs locaux. Le marché du carbone est une économie invisible. Il ressemble à un marché à la criée avec une interaction entre les agriculteurs et

¹ <https://www.senat.fr/dossier-legislatif/ppl24-014.html>

la DREAL. L'objectif avec les outils à développer grâce à la coopération est de réinjecter cette économie localement.

Le président du Comité prévient les membres du GAL que les projets de coopération du PÉTR doivent être présentés au Bureau et au Comité Syndical. Les échanges et l'avis du GAL peuvent apporter une aide à la décision pour les membres du Bureau.

Il note que les membres du GAL s'accordent sur le premier projet de coopération soutenu qui sera la « Valorisation des contributions environnementales des agriculteurs » du PÉTR (Direction).

Ce dernier propose d'effectuer un vote à main levée pour le deuxième projet de coopération entre celui de la SPL Vallée du Loir « Promotion et attractivité touristique » et du PÉTR (Patrimoine) « Traditions et innovations pour un habitat durable ». Une majorité approuve le projet « Traditions et innovations ».

Le président du Comité conclut que le deuxième projet financé sera le projet du PÉTR, service Patrimoine d'Art et d'Histoire.

A3/ Modification de fiche-action impliquant un avenant à la convention-cadre : Type d'opération Fiche-action n°7-Promouvoir le bien-vivre ensemble, voire éventuellement d'autres fiches-actions

La technicienne GAL évoque le contexte de ce sujet de modification de la fiche-action n°7-Promouvoir le bien-vivre ensemble.

Une demande de subvention Leader pour un projet de création de bibliothèque a été l'objet d'un questionnement d'éligibilité de l'opération avec les termes utilisés dans la fiche-action « Création de lieux de rencontre et d'échanges, et animation de ces lieux (Liste non exhaustive d'exemples : tiers-lieu culturel et/ou sportif, tiers-lieu nourricier, espace de mixité sociale et/ou générationnelle) ». Un argumentaire a été requis par les services instructeurs, une bibliothèque étant plutôt vue comme un lieu silencieux. Une note a été fournie par la cheffe de projet Petites Villes de demain. Le membre du Collège public, porteur du projet de bibliothèque fait part de sa fonction attendue de lieu rassemblant la population. Une ludothèque sera mise en place. La bibliothèque/ludothèque animée par des bénévoles sera également un lieu d'échanges avec des interactions entre différents publics : enfants de l'école, du multi-accueil et du centre de loisirs et de la maison de retraite.

Le président du Comité note que pour sa part, ce projet correspondait bien à la fiche-action au vu du fonctionnement des bibliothèques actuelles en milieu rural. Par sécurité, ce sujet a été mis à l'ordre du jour dans l'attente de l'avis des services instructeurs de l'Autorité Régionale.

La technicienne GAL indique que la réponse finale a été donnée juste au début du comité de programmation. La note argumentaire est valide. Elle devra être versée au dossier datée et signée du porteur. Le membre du Collège public porteur du projet fait part de la finalisation en cours du marché et du dépôt futur.

Le président du Comité conclut par l'annulation du sujet de modification de fiche-action, d'autant plus qu'elle requiert un avenant à la convention-cadre (un seul avenant par an autorisé).

A4/ Animation-Promotion Leader

La technicienne GAL fait part d'informations concernant la promotion du LEADER 2023-2027.

1- Réseau 5 GAL de la Sarthe et Maison de l'Europe du Mans - information

Elle indique qu'un échange collectif aura lieu vendredi 23 mai 2025 entre techniciens de 3 GAL de la Sarthe -Pays Vallée de la Sarthe, Pays du Perche Sarthois et Pays Vallée du Loir (les deux techniciens du GAL Haute Sarthe et Pays du Mans n'étant pas disponible) et les intervenants de la Maison de l'Europe du Mans pour développer une synergie au niveau des actions de part et d'autre.

2- Communication Leader 2023-2027 sur le territoire du Pays Vallée du Loir – avis

La technicienne GAL signale son projet de participation à des comices agricoles pour promouvoir le Leader. Elle demande l'avis des membres du comité quant au choix des lieux, les 5 comices étant réalisés sur deux week-ends (30/31 août 2025 : la Chapelle aux Choux, la Chapelle d'Aligné, Saint Vincent du Lorouër ; 20/21 septembre 2025 : Beaumont Pied de Bœuf, Pontvallain)

Un membre du Collège privé note qu'il faudrait qu'une présence en lien avec le Plan Alimentaire Territorial soit effective. Le directeur du PÉTR confirme que c'est bien prévu. Il s'agit de définir si ce sera un stand commun ou non en fonction des choix faits sur les lieux.

Un membre du Collège privé indique que le week-end des 20 et 21 septembre 2025 est celui des Journées du Patrimoine. Ce membre peut cependant se rendre disponible le 21 septembre 2025.

Un membre du Collège privé fait part d'une attention à porter au niveau des différences d'organisation des comices ; le dimanche pourrait ne pas être opportun en fonction des animations organisées.

Un autre membre du Collège privé souligne qu'une veille sera à apporter à l'attractivité du stand. La technicienne du GAL répond qu'à ce jour l'aménagement n'est pas organisé. Par ailleurs, le membre note que le week-end des 30 et 31 août 2025 est celui des Echappées en Loire (anciennement Vignes Vin Rando).

Le président du Comité demande que le stand du PETR ne soit facturé. L'objectif est de promouvoir les subventions européennes mises à disposition du territoire du Pays.

3- Utilisation du taux forfaitaire 7 % dans le cadre du dossier Animation Leader 2023-2025 (Fiche-Action n°9) - Avis

La technicienne GAL fait part d'un montant de 6 336,18 € disponible en tant que taux forfaitaire de 7 % du dossier d'animation Leader 2023-2025 de la fiche-action n°4 (19.4). Elle demande quel usage au bénéfice des membres du GAL pourrait être fait. Elle suggère des frais de transport et d'hébergement dans le cadre de rencontres d'autres membres de GAL afin d'échanger sur une thématique par exemple. Une formation en lien avec le thème de l'Europe pourrait être organisée.

Un membre du Collège privé indique souhaiter participer au congrès européen pour rencontrer des GAL européens. La technicienne GAL répond qu'elle communiquera les dates et lieux dès que ces informations seront disponibles ; la présidence ELARD (association européenne regroupant les GAL) est assurée par la Pologne depuis janvier 2025.

La technicienne GAL informe de la date et lieu du Congrès National des GAL : 7 et 8 octobre 2025 à Bourg-en-Bresse. Les membres du GAL intéressés pour y participer pourront en faire part à la technicienne GAL. Par ailleurs, un congrès régional organisé par Leader France pourrait être tenu en octobre 2025. Cette information reste à confirmer.

Un membre du Collège public mentionne sa participation enthousiaste à ce type d'évènements par le passé à ses frais personnels. L'objectif de la participation est de rapporter des notes afin de communiquer leur apprentissage aux autres membres du GAL.

Le président du Comité cite des réunions auxquelles il a participé. Il s'est agi d'un format politique de présentation des informations par la Région des Pays de la Loire. Il approuve le fait que la possibilité pour les membres du GAL de participer à ces congrès afin d'échanger avec d'autres membres de GAL à l'aide de cette enveloppe financière. Il serait intéressant d'y collecter des retours d'expérience notamment sur les échecs à ne pas reproduire.

3. Situation des Programmes LEADER 14-22 & 23-27

Un membre du Collège privé informe les membres d'une demande reçue de la part de l'ancienne technicienne GAL. Elle travaille à ELARD. Elle a relancé pour l'obtention de signatures françaises de la pétition transmise par la technicienne GAL aux membres fin mars 2025 dont le lien est ci-contre : https://elard.eu/petition_fr/ Seules 300 signatures françaises ont été recueillies sur 27 000 au niveau européen.

Le directeur du PETR précise que des discussions au niveau européen sont en cours pour la réaffectation de fonds en lien avec le contexte géopolitique. Le fonds Leader fait partie de la politique de cohésion de l'Union européenne.

Aussi, il fait part d'une proposition de coopération nationale en lien avec l'ANPP relatif à un travail d'ingénierie avec un portage potentiel par les pays et potentiellement les GAL dans le cadre du Fonds Social pour le Climat 2026-2032.

Le président du GAL propose la diffusion de cette pétition ELARD à partir du PETR.

B1/ Programme Leader 2014-2022

La technicienne GAL expose les informations communiquées par l'Autorité de Gestion Régionale et la situation du GAL concernant le programme LEADER 2014-2022. Les données sont notées listées ci-après

Informations Région du 22/04/2025

Etat programme Leader 2014-2022 au 31/03/2025 :

- 116 Demandes de Paiement à envoyer à l'ASP au 31/05/2025
- Taux d'engagement 97 %
- Taux de paiement 80 %
- 15 mai 2025 : date limite réception des pièces complémentaires éventuelles par la Région
- **Contrôles sur place (CSP) :**
 - 58 dossiers sélectionnés dont 42 contrôles sur place et 12 ex-post
 - Au 11/04/2025 : 14 dossiers en cours de traitement

- **Contrôle de conformité (CCF) :**
 - 54 dossiers contrôlés dont 46 ressortis avec anomalies (44 dossiers clos)
 - 9 nouveaux dossiers sélectionnés et en cours de contrôle ASP
- Autres vagues de contrôles CSP et CCF et audits au 1er trimestre 2026
- Archivage des dossiers 10 ans par le porteur après paiement : versions numérique et papier

Situation GAL Pays Vallée du Loir

La technicienne GAL fait état de l'enveloppe disponible en fin de programmation de 2 374 982,00 €.

En raison de sanctions en lien avec l'analyse du processus commande publique, le montant du Leader non consommable est de 46 599,00 €.

Ci-dessous l'état de l'instruction des dossiers au 15 mai 2025.

Etat traitement des dossiers	Nb dossiers	Total Leader obtenu et potentiel
5.0 - Demande de Paiement transmise à l'Agence des Services et des Paiement (ASP)	4	61 637,60 €
5.0.1 - Demande de Paiement transmise à l'ASP -suspension pour visite ASP	1	31 041,50 €
5.1 - Soldé	131	2 031 910,26 €
5.1.0 - Soldé après contrôle ASP, mise en conformité validée Région après déchéance	1	34 939,58 €
5.1.1 - Soldé après contrôle ASP	4	158 281,82 €
5.2.2- En Contrôle sur Place Ex-post	1	1 572,24 €
5-3-Contrôle de conformité - Pièces fournies à l'ASP	1	9 000,00 €
Total général prévisionnel	143	2 328 383,00 €

La répartition par communauté de communes du pays ou par secteur géographique élargi pour le PETR Pays Vallée du Loir et la SPL Vallée du Loir Tourisme est présentée ci-après. La commune de Cérans-Foulletourte a changé de rattachement au cours de la programmation Leader 20214-2022.

Secteur Géographique	Association	Collectivité	Entreprise	Société Publique Locale	Total général
Communauté de Communes Loir Lucé Bercé	62 031,59 €	233 903,95 €	96 956,78 €		392 892,32 €
Communauté de Communes Pays Fléchois	70 706,18 €	262 002,10 €	69 068,56 €		401 776,84 €
Communauté de Communes Sud Sarthe	9 029,95 €	410 365,97 €	110 059,85 €		529 455,77 €
Cérans-Foulletourte		27 165,92 €	13 160,20 €		40 326,12 €
PETR-3 Communautés de Communes		894 113,93 €			894 113,93 €
SPL-3 Communautés de Communes				69 818,02 €	69 818,02 €
Total général	141 767,72 €	1 827 551,87 €	289 245,39 €	69 818,02 €	2 328 383,00 €

Ci-dessous la répartition par fiche-action de la stratégie du GAL Pays Vallée du Loir.

Fiche-Action	Leader obtenu ou en cours phase paiement
Fiche-action 1 : Renforcer l'économie présentielle de la Vallée du Loir et la démarche AGIR pour le Sud Sarthe	76 875,93 €
Fiche-action 2 : Moderniser l'artisanat, le commerce et les services de proximité	289 245,39 €
Fiche-action 3 : Développer les potentiels touristiques	47 023,75 €
Fiche-action 4 : Développer les soutiens à l'agriculture	40 000,00 €
Fiche-action 5 : Mettre en place un Plan de développement du Numérique	139 283,76 €
Fiche-action 6 : Elaborer et mettre en œuvre un Plan Climat Air Energie territorial	521 231,51 €
Fiche-action 7 : Développer l'identité du territoire	36 650,79 €
Fiche-action 8 : Renforcer le lien social et l'épanouissement personnel par le biais de la culture et du patrimoine	142 924,79 €
Fiche-action 9 : Améliorer le cadre de vie	648 899,00 €
Fiche-action 10 : Mettre en place une coopération interterritoriale et transnationale	29 435,00 €
Fiche-action 11 : Animation et frais de fonctionnement Leader du Pays Vallée du Loir	356 813,08 €
Total	2 328 383,00 €

La technicienne GAL présente les deux dossiers inéligibles en totalité à la suite d'une sanction commande publique :

n° sanction 1	Intitulé sanction 1 Annexe C(2019)3452 final du 14-05-2019 - Commission Européenne	Pourcentage sanction sur dépenses retenues de la sanction 1	n° sanction 2	Intitulé sanction 2 Annexe C(2019)3452 final du 14-05-2019 - Commission Européenne	Pourcentage sanction sur dépenses retenues de la sanction 2	Leader refusé	Date clôture/abandon
N°2	Séparation artificielle des marchés	100,00%				-20 000,00 €	24/07/2023
N°1	Défaut de publication de l'avis de marché et attribution de gré à gré injustifiée	100,00%	N°2	Séparation artificielle des marchés	100,00%	- 9 000,00 €	30/12/2021
Total des dossiers : 2						-29 000,00 €	

La technicienne GAL indique que sur les dossiers sanctionnés ci-dessous, un certain nombre de sanctions sont en lien avec les actions de la Maîtrise d'œuvre (MOE) d'une part. D'autre part, elle exprime son désaccord concernant les calculs des montants de Leader après sanction. Le montant de cofinancement public appelant le Leader pour les dossiers de porteurs publics a été systématiquement une partie de l'autofinancement. Ce système de calcul implique une réduction élevée du Leader de certains dossiers en cas de sanction financière même mineure; un dossier par exemple a eu approximativement 10 000 € de moins que le montant potentiel.

n° sanction 1	Intitulé sanction 1 Annexe C(2019)3452 final du 14-05-2019 - Commission Européenne	Pourcentage sanction sur dépenses retenues de la sanction 1	n° sanction 2	Intitulé sanction 2 Annexe C(2019)3452 final du 14-05-2019 - Commission Européenne	Pourcentage sanction sur dépenses retenues de la sanction 2	Différence Leader obtenu avec le montant conventionné	Date Paiement
N°9-a	Défaut de publication des critères de sélection et/ou d'attribution (et de leur pondération) dans l'avis de marché	25%	N°14	modification des critères après ouverture; irrégularité piste d'audit insuffisante pour l'attribution du marché	25%	- 5 449,60 €	29/05/2020
N°16	Manque de transparence dans l'application des critères de sélection	25%				- 2 409,04 €	02/12/2022
N°1-b	Attribution de gré à gré injustifiée (sur un des marchés)	100%				- 2 633,32 €	23/06/2023
N°9-c	Description insuffisamment détaillée des critères d'attribution et de leur pondération	10%				- 2 032,80 €	16/02/2024
N°16	Manque de transparence dans l'application des critères de sélection	25%				- 1 892,00 €	19/08/2024
N°16	Manque de transparence dans l'application des critères de sélection	25%				- 1 999,58 €	20/09/2024
N°11	Utilisation de spécifications techniques qui restreignent l'accès des opérateurs économiques	10%	N°16	Manque de transparence dans l'application des critères de sélection	25%	- €	20/12/2024
N°9-a	Défaut de publication des critères de sélection et/ou d'attribution (et de leur pondération) dans l'avis de marché	25%	N°10	Utilisation de spécifications techniques discriminatoires (préférences nationales, régionales ou locales injustifiées) :	10%	- 11 250,00 €	20/12/2024
N°5	Restrictions à l'obtention du dossier d'appel d'offres - Absence de moyen électronique permettant l'accès aux documents du marché	25%	N°9-a	Défaut de publication des critères de sélection et/ou d'attribution dans l'avis de marché	25%	- 2 134,51 €	17/01/2025
N°5	Restrictions à l'obtention du dossier d'appel d'offres - Absence de moyen électronique permettant l'accès aux documents du marché	25%	N°16	Manque de transparence dans l'application des critères de sélection	25%	- 2 485,86 €	17/01/2025
N°9-a	Défaut de publication des critères de sélection et/ou d'attribution (et de leur pondération) dans l'avis de marché	25%	N°16	Manque de transparence dans l'application des critères de sélection	25%	- 2 835,89 €	24/01/2025
N°1-b	Attribution de gré à gré injustifiée (sur un des marchés)	100%				- €	25/02/2025
N°11	Utilisation de critères d'attribution non discriminatoires mais restreignant l'accès des opérateurs économiques	5%	N°16	Manque de transparence dans l'application des critères de sélection	25%	- 2 944,75 €	28/02/2025
N°1	Attribution de gré à gré injustifiée	25%				- 3 956,60 €	21/03/2025
N°11	Spécifications techniques non discriminatoire mais restreignant l'accès des opérateurs économiques	10%	N°9	Défaut de publication des sous-critères techniques	25%	- 9 429,14 €	28/03/2025
N°9-a	Défaut de publication des critères de sélection et/ou d'attribution (et de leur pondération) dans l'avis de marché	25%				- 16 747,12 €	
Total dossiers	16					- 68 200,21 €	

B 2/ Programme Leader 2023-2027

Le président du Comité de programmation fait part du recours concernant le dossier sélectionné n°00175224 « Cultures et Science Tour 2024-2026 » de l'association des Petits Débrouillards du Grand Ouest. La technicienne GAL indique que le projet a été refusé en raison du siège social situé hors des Pays de la Loire bien que des référents soient établis dans les départements de la région. Ce type de projets concerne au moins 4 GAL dans les Pays de la Loire.

L'Autorité s'appuie sur le Décret n°2023-5 du 3 janvier 2023 « fixant les règles relatives aux conditions d'éligibilité temporelle et géographique ainsi que les catégories de dépenses non éligibles des aides du Fonds européen agricole pour le développement rural au titre de la programmation débutant en 2023 confiées aux régions ». <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000046912892>

La technicienne GAL mentionne une interprétation différenciée d'une part par son application à « certaines aides du FEADER » le LEADER n'y étant pas listé. Le chapeau du décret est comme suit : « Art. 1er. – Conformément au dernier alinéa du VI de l'article 78 de la loi no 2014-58 susvisée, le présent décret fixe les règles générales d'éligibilité temporelle et géographique ainsi que les catégories de dépenses inéligibles applicables à **certaines aides** du FEADER mentionnées à l'alinéa suivant ».

D'autre part, d'autres régions en France n'appliquent que l'obligation de localisation de projet sur le territoire du GAL ; le lieu du siège social n'étant pas pris en considération.

Le recours a été réalisé par un courrier signé conjointement de la présidente du PETR et du président du GAL transmis le 25 mars 2025. Après une relance, un mail des services de la Région a informé le 15 mai dernier que ce sujet nécessitait d'interroger le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire.

A la demande de l'association des Petits Débrouillards du Grand Ouest un courrier de la part du GAL exposant la situation devra être transmis aux bénéficiaires impactés dans le cadre des dates d'évènements prévus la première quinzaine de juillet 2025. Les localités sont : Clermont-Créans (Pays Fléchois), Luché-Pringé (Sud Sarthe, Marçon (Loir Lucé Bercé), Montval sur Loir (Loir Lucé Bercé) et Yvré le Polin (Sud Sarthe).

Une annulation au moins partielle des évènements est une éventualité. Le cofinancement de la MSA obtenu par l'Association est de 4000 €.

Un membre du Collège privé fait part de son incompréhension, le projet a un impact sur le territoire au niveau des bénéficiaires. C'est ce à quoi contribue le financement Leader.

En raison de l'heure avancée dans le déroulé de la session, le président du Comité de programmation invite les membres du GAL à lire en dehors du comité les informations sur l'état d'avancement du programme Leader 2023-2027 : celles transmises par l'Autorité de Gestion Régionale et Leader France. L'état des projets sur le territoire du GAL Pays Vallée du Loir est présenté en dernier point.

Les informations sont reprises ci-après à la suite d'une réunion d'information technique avec les services de la Région et d'une visioconférence avec Leader France :

Informations Région du 22/04/2025

Etat programme Leader 2023-2027 au 31/03/2025

- 20 conventions signées et 3 en cours sur 23 GAL en Pays de la Loire
- 99 projets sélectionnés en Pays de la Loire pour 5,8 M€
- 30 dossiers de demande d'aide déposés dont 23 dossiers recevables
- Portail des aides et son déploiement
 - Juin 2025 : Instruction des demandes d'aide via le portail (dès avril 2025 en version papier)
 - Automne 2025 : Instruction des demandes de paiement
 - Circuit des conventions hors portail pour le moment ; le modèle convention a été validée par le pôle PIC de la Région
- Administratif
 - Règle de nommage des pièces reçue le 07/05/2025
 - Document cadre des demandes de paiement en cours d'élaboration (manuel de procédure)
 - Documents à fournir dans le cadre des dépenses de frais de personnel et BSCU (barème standard de coût unitaire) : en cours de construction (notamment un modèle de rapport individuel d'activités et de livrables pour le temps fixe)
 - Demande d'Aide peut être déposée au réel si les factures sont payées (DGD pour les porteurs publics) ; le pré-dépôt en ligne afin l'achèvement du projet garantit l'éligibilité temporelle

- Dates à retenir
 - Réunion technique tous GAL et services Région : 16 septembre 2025 (il reste à définir le lieu et l'ordre du jour ; si une visite de projet en fonction d'un terrain d'accueil GAL est envisageable)
 - Réunion des présidents de GAL : fin d'année 2025

Informations Leader France du 24/04/2025

Panorama national

- 308 GAL sélectionnés
- Couverture géographique du programme qui augmente avec 28000 communes et 29 millions d'habitants
- Enveloppe nationale de 502 089 706€, soit une dotation annuelle identique à la programmation précédente
- Démarrage opérationnel en retard dans toutes les régions
- Problèmes de logiciel dans plusieurs régions
- Difficultés de relations entre les GAL et leurs AGD dans plusieurs régions
- Sentiment de diminution du rôle du GAL et d'invisibilisation de leurs tâches dans la plupart des régions, à l'exception des GAL disposant de la pré-instruction
- 9 logiciels de gestion seront utilisés exposés dans la carte ci-contre
- Le logiciel EuroPAC sera mobilisé dans 9 territoires



- Calendrier des demandes d'aide et de paiement et la situation par région

	Date d'ouverture des demandes d'aides	Date d'ouverture des demandes de paiement
Auvergne Rhône Alpes	Ouvert	Septembre 2025
Bourgogne Franche Comté	Ouvert	2025
Bretagne	Ouvert	?
Centre Val de Loire	Ouvert	Juin 2025 pour l'animation et la gestion
Corse	?	?
Guadeloupe	Mi février	?
Guyane	?	?
Grand Est	Ouvert mais en attente de validation d'instruction	Fin 2025 pour l'animation
Hauts de France	Ouvert pour les GAL outillés d'EuroPac	?
Ile de France	Ouvert, sans instruction	?
Martinique	? (conventionnement en juin/juillet)	2026
Mayotte	Ouvert	Fin 2025
Normandie	Ouvert	Ouvert partiellement (2 dossiers payés)
Nouvelle Aquitaine	Ouvert	Ouvert pour le FEDER
Occitanie	Ouvert	Septembre 2025
Pays de la Loire	Ouvert sans instruction	Automne 2025
Provence Alpes Côtes d'Azur	Avril 2025	?
Réunion	Ouvert	Décembre 2025

Le ministère chargé de la Ruralité a demandé à Leader France de rédiger une note répertoriant des mesures de simplification concrètes pour réduire la complexité du Leader. Un répertoire des bonnes pratiques des GAL et des Autorités de Gestion en matière de simplification de gestion ou d'accompagnement sera proposé.

Congrès Régionaux

Leader France a mis en place un cycle de Congrès régionaux au sein de chaque région française. Il s'effectuera sur une période de 3 ans. Le format et le contenu sont réadaptés à chaque Congrès régional. Il s'agit de répondre aux besoins des GAL de la région accueillante (formations, visites de projet, temps de rencontres et d'échanges,...).

Le congrès Régional LEADER en Pays de la Loire pourrait avoir lieu en octobre 2025. Les techniciens GAL des Pays de la Loire souhaitent pouvoir convier les GAL des régions limitrophes à ce Congrès régional.

D'un point de vue général, Les techniciens GAL des Pays de la Loire requièrent une visibilité plus longue sur les actions de Leader France afin de pouvoir mobiliser leurs membres de comité de programmation.

Situation GAL Pays Vallée du Loir

Ci-dessous l'état des dossiers sélectionnés par le comité de programmation.

Etat du dossier	Intitulé du projet	Dénomination MO / Raison sociale	Note obtenue sur 20	% d'aide LEADER selon note	Leader potentiel	FA n°	Intitulé Fiche-Action
1-2-Dossier sélectionné DA à déposer	Construction d'un bâtiment multi-accueil	Mairie de Bazouges-Cré-sur-Loir	20	100%	50 000,00 €	6	Améliorer l'accès à la santé et l'offre pour la petite enfance et la jeunesse
1-3-DA déposée à recevoir	Réhabilitation d'un ancien restaurant en habitat inclusif	Mairie de Flée	20	100%	50 000,00 €	7	Promouvoir le bien-vivre ensemble
1-3-DA déposée à recevoir	Animation du Leader et frais de fonctionnement pour les années 2023, 2024 et 2025	PETR Pays Vallée du Loir	Non concerné	100%	77 782,86 €	9	Animation et frais de fonctionnement du GAL (19.4)
1-2-1-Dossier sélectionné DA à déposer En recours Région pour inéligibilité localisation géographique du porteur	Cultures et Science Tour	Les petits débrouillards Grand Ouest	15	80%	40 000,00 €	2	Garantir l'accès à la culture au plus près des habitants
1-3-DA déposée à recevoir	Création et animation d'un tiers-lieu « les ateliers de demain »	Mairie d'Aubigné-Racan	17	100%	50 000,00 €	7	Promouvoir le bien-vivre ensemble

Ci-dessous la liste des projets du territoire du GAL Pays Vallée du Loir en état « Intention » potentiellement sélectionnable sous réserve de réception du dossier complet de pré-dépôt (pré-dépôt en ligne sur le portail des aides, fiche projet et grille de sélection complétées, selon le cas un argumentaire en lien avec la charte architecturale et paysagère du Pays).

Etat Projet jusqu'à sélection	Nombre projets 2023-2027
A déposer en 2026	2
Animation LEADER 2026-2029-Petr Pays Vallée du Loir	1
Développement d'outils de connaissance et de médiation du patrimoine de la Vallée du Loir-Petr Pays Vallée du Loir	1
Analyse écologique réalisée-En attente suite éventuelle	1
Sentiers au fil du Loir-CODEV	1
Contact 2022-En attente développement du projet	1
Réalisation d'un écoquartier intergénérationnel-Mairie de Marçon	1
Contact 2023- A relancer pour détails	2
Promotion de la gestion active et durable des forêts et des haies bocagères-Petr Pays Vallée du Loir	1
Rénovation de bâtiments centre-ville pour commerces-Commune nouvelle Loir en Vallée	1
Contact 2023-En attente développement du projet	1
Travaux pour création d'une maison de santé-Communauté de Communes Sud Sarthe - aménagement du territoire	1
Contact 2024 - Relance Maire à faire	1
Aménagement d'une bibliothèque et d'une salle pour les associations dont les Aînés ruraux"-Mairie Yvré le Polin	1
Contact 2024-Difficulté cofinancement public français	1
PARCOURS PEDAGOGIQUE A la rencontre des plantes locales Pour leurs bienfaits et leurs usages Pour notre santé et celle de la terre-Eve Gaignard	1
Contact 2024-En attente développement du projet	3
Réalisation d'un tiers-lieu rural dédié aux jeux anciens et à la convivialité en cœur de bourg-Courcelles la Forêt	1
Réhabilitation de la Grange pour création d'une salle de motricité et deux logements avec aménagement paysager du site-Mairie de Verneil le Chétif	1
Signalétique consacrée à des monuments historiques sur la zone Pays Vallée du Loir-Petr Pays Vallée du Loir	1
Contact 2025-En attente développement du projet	2
Aménagement d'une MAM-Assistantes Maternelles ou Mairie Villaines sous Lucé	1
Travaux pour création d'une bibliothèque-Mairie de la Chartre sur le Loir	1
Contact 2025-En attente développement du projet 2026	1
Festival Rock en Braye-Association Akiroy Events	1
Contact avril 2025-En attente développement du projet	2
Animation d'un Tiers-lieu -Mme Marie-Claire Bretonneaux	1
Création d'un chemin piéton mobilité douce-Mairie la Chapelle d'Aligné	1
Point avec cheffe de projet PDV 14/05/2025- A voir en 2026 -Budget conséquent pour modèle Sarthe Habitat de 15/20 maisons semi-collectives	1
Habitat inclusif-Mairie du Grand Lucé	1
Pré-dépôt - Recevable à Sélectionner	1
Actions du Plan Alimentaire Territorial-Petr Pays Vallée du Loir	1
Projet potentiel Coopération en attention avis Coprog 21/05/25	4
Démarche bas carbone-Petr Pays Vallée du Loir	1
L'interculturel et l'intergénérationnel en Pays Vallée du Loir-Les Moulins de Paillard	1
Promotion et attractivité touristique du Pays du Mans et de la Vallée du Loir-SPL Vallée du Loir Tourisme	1
Traditions et Innovations pour un Habitat Durable-Petr Pays Vallée du Loir	1
Projet potentiel Coopération GAL Baugeois Vallée après Animation Coop° Relance Direction PETR à faire	1
Développement filière Plateforme bois-Petr Pays Vallée du Loir	1

Ci-dessous la liste des projets du territoire du GAL Pays Vallée du Loir en état « Intention » qui ne pourront pas être sélectionnés ; le porteur n'a pas donné suite ou le type d'opération n'est pas éligible dans le cadre de la stratégie du GAL.

Etat Projet jusqu'à sélection	Nombre projets 2023-2027
☐ Contact 2022 sans suite	3
Circuits courts et commercialisation des agriculteurs-Chambre d'agriculture	1
Paniers culturels-Ouvrir l'horizon (association)	1
Projet éducatif sur exploitation agricole-Mme Odile Gaultier	1
☐ Contact 2023 sans suite	4
"initiatives culturelles en territoire rural"-Assoiffés d'Azur (Association)	1
Développement Tiers-Lieu rural-Crocus (association) Frédérique Hellegouac'h-Pascal Prévost	1
Oenotourisme-Solutions & Co (agence de développement économique de la Région des Pays de la Loire Nantes)	1
Tiers-lieu mécanique voiture de collection-OTTO (Mme) via Sarthe Tourisme	1
☐ Contact 2024 sans suite	5
Accompagnement de projets de renouvellement d'agriculteurs sur le territoire communal-Mairie du Lude	1
Agri-culturel et médiation clownesque-L'Artisane Compagnie	1
Création de lien social en milieu rural en coopération avec des artistes du territoire d'outre-mer (Mayotte) ou Organisation d'un festival mettant en valeur un territoire rural et développant la rencontre habitants et artistes de différents territoires-Compagnie la volière de velours	1
Création d'une MAM-Mairie Coulongé	1
Economie circulaire-ADDEC	1
☐ Intention - Irrecevable	20
Activité d'hébergement touristique-Sœurs de Ruillé-sur-Loir	1
Aménagement paysager du centre-bourg-Mairie de Bazouges-Cré-sur-Loir	1
Developpement des gîtes-SARL Haras de la Potardièrre	1
Electrification de la base de loisirs-Mairie de Marçon	1
Etude de faisabilité requalification centre-bourg (place de la République)-Mairie de La Chartre sur le Loir	1
Hébergement insolite-Mairie de Chahaignes	1
Lutte contre cyanobactéries et vase pour la baignade au lac de Marçon-Mairie de Marçon	1
Réfection de tableaux classés-Mairie la Chapelle d'Aligné	1
Réfection d'un terrain de tennis à Marçon-Mairie de Marçon	1
Réfection, de vitraux d'église-Mairie la Chapelle d'Aligné	1
Réhabilitation du complexe de Belleville (centre social et salle polyvalente)-Mairie du Grand Lucé	1
Réhabilitation de l'espace des Recollets pour installation centre social et création d'un pôle socio-culturel (biblio, ludot et cinéma présents)-Mairie de Montval-sur-Loir	1
Rénovation de l'église -Mairie de La Fontaine St martin	1
Rénovation et extension de l'accueil de loisirs La Becquée-Mairie de Villaines-sous-Lucé	1
Restauration de l'Eglise-Mairie de Chahaignes	1
Shift project à l'échelle d'une ferme-GAEC Bouchereau-Fall	1
Végétalisation Ecole et sensibilisation au tri sélectif-Mairie de Mareil sur Loir	1
Vestiaires foot-Mairie de Oizé	1
Restauration orgue église St Thomas-Mairie de la Flèche	1
Installation Bar et équipements / Sanitaires individuels / Sanitaire pour PMR -Camping La Flèche -Mairie de la Flèche	1
☐ Intention- Abandon	6
Divers projets-Mairie de Luché-Pringé	1
Guinguette au parc de loisirs du lac des Varennes-Mme Picaud	1
Installation de Mobilier urbain et végétalisation de la place Louise Michel-Mairie de Lhomme	1
Signalétique tourisme et produits locaux-SPL Vallée du Loir Tourisme	1
Tournée dans 8 villages (-1000 hab.) - évènementiel incluant services (associations, services à la population comme France Services, concerts, etc)-LA VILLE A JOIE	1
Transmission exploitation agricole-CIAP 72	1
☐ Pré-dépôt - Abandon	1
Aménagement du centre bourg et création d'une halle commerçante-Mairie Saint Vincent du Lorouër	1
☐ Pré-dépôt - Irrecevable	2
Aménagement et extension d'un logement en maison d'assistantes maternelles-Mairie Requeil	1
Elagage arbre têtards greffés-Association Avenir	1
☐ Projet potentiel Coopération sans suite	4
Comment travailler la multidisciplinarité dans un document cadre de politique publique ?-Petr Pays Vallée du Loir	1
Jardins nourriciers et art citoyen et moderne -Les Moulins de Paillard	1
Pédagogie holistique -Les Moulins de Paillard	1
Résidence d'artistes européens en territoire rural -Les Moulins de Paillard	1
Total général	45

4. Prochains comités de programmation

La date du prochain comité dépend des dossiers qui seront déposés pour sélection. La programmation de dossiers de demande d'aide instruits par les services instructeurs pourra se faire le même jour en fonction de l'avancée de l'instruction à l'automne 2025.

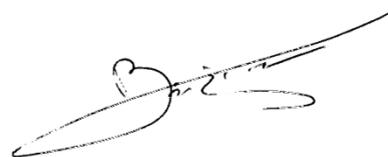
5. Suivi de la maquette financière

La maquette reste inchangée en raison de l'annulation de la sélection du projet d'Actions du PAT par le PETR Pays Vallée du Loir.

N° Fiche- action	Intitulé Fiche Action	Thème générique Fiche Action	Répartition de l'enveloppe LEADER 2023-2027 par Fiche Action	Reliquat après Sélection de projets
1	Mettre en valeur l'identité patrimoniale du territoire	Tourisme et patrimoine	101 789,26 €	101 789,26 €
2	Garantir l'accès à la culture au plus près des habitants	Culture	101 789,26 €	61 789,26 €
3	Développer les échelles de proximité	Echelles de proximité	175 303,72 €	175 303,72 €
4	Mettre en valeur les actions et comportements en faveur de la transition énergétique et écologique	Transition écologique et économique	175 303,72 €	175 303,72 €
5	Développer des solutions de mobilité de proximité	Mobilité	56 549,59 €	56 549,59 €
6	Améliorer l'accès à la santé et l'offre pour la petite enfance et la jeunesse	Santé, petite enfance et jeunesse	175 303,72 €	125 303,72 €
7	Promouvoir le bien-vivre ensemble	Bien-vivre ensemble	175 303,72 €	75 303,72 €
8	Mettre en place une coopération interterritoriale et transnationale (19.3)	19.3 Coopération	64 484,00 €	64 484,00 €
9	Animation et frais de fonctionnement du GAL (19.4)	19.4 Animation	250 000,00 €	180 454,29 €
Total			1 275 826,99 €	1 016 281,28 €

Fait à Vaas, le 26/05/2025

M. Jean-Claude BOIZIAU
Président du Comité de Programmation



INSTANCE DE SELECTION : COPROG N°1 du GAL PAYS VALLE DU LOIR

DISPOSITIF LEADER 2023-2027

Fiche annexée au Procès verbal

TABLEAU DE SYNTHESE SUR LA GESTION DES CONFLITS D'INTERETS

COPROG n°4 DU 21 MAI 2025

SITUATION(S) DE CONFLIT D'INTERETS EN SEANCE : OUI / NON

SI OUI, PRECISIONS SUR LE(S) DOSSIERS ET MEMBRES CONCERNES :

Liste du (des) dossier(s) avec conflit d'intérêts	MEMBRE(S) CONCERNES	INSTITUTION / ENTITE
Avis pour projet de coopération : 2 projets <ul style="list-style-type: none"> ▫ Traditions et Innovations pour un Habitat Durable - service Pays d'Art et d'Histoire du PETR _fiche-action n°1-Mettre en valeur l'identité patrimoniale du territoire ▫ Valorisation des contributions environnementales des agriculteurs -directeur du PETR _fiche-action n°4 - Mettre en valeur les actions et comportements en faveur de la transition énergétique et écologique 	BOIZIAU Jean-Claude DELHOMMEAU Sylviane GUICHON Jean-Pierre (pas de pouvoir de vote général pour quorum Aucun Groupe d'Intérêt Particulier) GUILLON Emile *RACHET Françoise	PETR Pays Vallée du Loir Membres du Comité Syndical